

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15
---------------------------------------

Date de la convocation :
--------------------------

08 décembre 2023
------------------

*Séance du 14 décembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> LEROY R.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M. NIEUWJAER M. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.  
M. NIEUWJAER M. pour M. FOVEZ A.  
M<sup>me</sup> RUELLE N. pour M<sup>me</sup> MORELLE V.

**Secrétaire de séance** : M. DECEUNINCK R.

**OBJET** : Personnel communal – gratification de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, M. le Maire propose d'attribuer un bon d'achat aux 8 agents contractuels travaillant ou ayant travaillé pour la commune en 2023, selon la méthode suivante : 10 euros/agent/mois. Le montant total est évalué à 610 €. Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

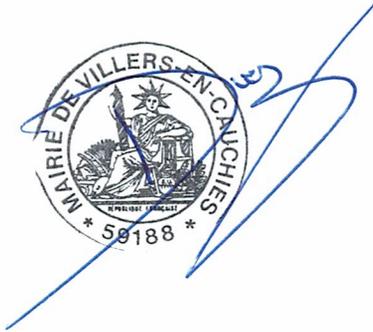
- Valider la proposition de M. le Maire, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 22/12/2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Richard DECEUNINCK



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication sur le site internet de la commune le

**29 DEC. 2023**

**29 DEC. 2023**

